


# Collectif Paris Piétons

## *L'ombre en été est un service public : expérimentons les toiles tendues dans les rues !*

Paris se réchauffe sous l'effet du changement climatique. Les prévisions projettent près de 22 jours caniculaires par an en 2050, et une augmentation générale des températures moyennes[1]. Les épisodes de chaleur intense au printemps et à l'été 2026 témoignent aussi de l'élargissement de la fenêtre calendaire où il faut désormais s'attendre à de fortes chaleurs.

Les piétons, par définition à l'air libre, sont parmi les usagers les plus exposés : les déplacements peuvent devenir difficiles, voire dangereux pour les publics fragiles (personnes âgées notamment). Personne ne veut d'un Paris où marcher en été deviendrait insupportable : c'est un enjeu de santé publique, de qualité de vie, de gestion des flux aussi car un effet contreproductif pourrait être de préférer utiliser sa voiture climatisée. D'égalité enfin, pour que l'accès à la fraîcheur ne soit pas conditionné à la possibilité de consommer dans un établissement climatisé : l'ombre doit être considérée comme un service public[2].

La Ville de Paris s'est dotée d'un plan climat visant le développement d'actions concourant à l'adaptation au changement climatique : la plantation d'arbres dans les rues doit en premier lieu être poursuivie partout où cela est possible. Les ombrières dans les parcs et jardins peuvent permettre de faire des pauses ombragées[3]. C'est toutefois insuffisant : **les piétons doivent également être protégés du soleil et de la chaleur pendant leurs déplacements eux-mêmes, y compris dans les rues non végétalisables (trop étroites, trop chargées en réseaux souterrains, etc.)**

Des villes historiquement plus chaudes ont développé des solutions efficaces, parfois inscrites dans le tissu urbain lui-même comme à Bologne qui dispose d'un réseau de 60 km de rues couvertes directement intégrées au bâti (sous forme d'arcades), à la façon de la rue de Rivoli ou de la Place des Vosges. Ces exemples sont toutefois très limités à Paris et ne structurent pas un réseau continu, il faut

[1] Connaître l'évolution du climat à Paris et ses conséquences, Agence Parisienne du Climat
[2] Quel partage de l'ombre dans les villes de demain ?, La Fabrique de la Cité, Isabelle Baraut-Serfaty (2025)
[3] Comment Paris s'adapte au changement climatique, Ville de Paris (2025)

donc mobiliser des équipements : **les toiles tendues, ou voiles d'ombrage, peuvent faire gagner jusqu'à 9°C**[4].

Ces installations peuvent être complexes : accord des copropriétés pour fixer les attaches sur les façades, autorisations administratives, enjeux patrimoniaux, etc[5]. L'impératif climatique nous oblige toutefois à l'agilité, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs en France dans un contexte réglementaire identique. Et à capitaliser sur ce qui se fait déjà à Paris dans d'autres contextes : en particulier les décorations de fin d'année installées par les commerçants.

Les éclairages pour les fêtes de fin d'année sont en effet, dans leur majorité, installés par des associations de commerçants qui peuvent demander (ou pas) une prise en charge partielle des coûts engagés par la Ville de Paris : le Conseil de Paris vote ainsi de nombreuses délibérations chaque année pour valider ces projets[6]. **Si la très patrimoniale place Vendôme réussit à être recouverte de décorations lumineuses plusieurs semaines par an, il doit être possible de recourir à des installations temporaires ailleurs dans Paris pour lutter contre la chaleur !**

**Ainsi, le Collectif Paris Piétons propose de :**

- ✔ **Répliquer le régime de subventions municipales des décorations de fin d'année pour les installations d'ombrage en été**, pour s'appuyer sur les associations de commerçants qui ont l'habitude de déposer de tels dossiers et demandes administratives. Les commerçants ont par ailleurs intérêt à améliorer le confort d'été dans les rues très fréquentées par leur clientèle !

- ✔ **Évaluer les premières expérimentations qui seront mises en œuvre via ce régime pour proposer un guide de bonnes pratiques**, s'agissant du type d'installation, des matériaux utilisés, du régime administratif le plus adapté, des consultations locales à conduire, etc. Le respect de ce guide pourrait par la suite conditionner les subventions municipales.

- ✔ **Cartographier les rues les plus pertinentes pour déployer ces équipements** pour aller vers une planification municipale et une logique de service public, complémentaire aux installations des commerçants.

**Pour que les rues de Paris ne soient pas désertées des piétons en été, donnons-nous le droit de marcher à l'ombre !**

[4] Impact of Textile Street Shading on Outdoor and Indoor Thermal Comfort in Urban Environments, Université de Séville (2025)
[5] Les solutions d'ombrage en ville, Adaptaville et Agence parisienne du Climat (2023)
[6] Associations de commerçants : préparez vos illuminations de fêtes de fin d'année 2026, Ville de Paris (2026)